

DECISION DU MAIRE N° 24-08

Portant clôture de la régie de recettes « Musée André Lemaître »

DIRECTION DES SERVICES CITOYENNETE ET RELATIONS PUBLIQUES

LE MAIRE DE LA VILLE DE FALAISE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles R.1617-1 à R.1617-18, et L.2122-23 ;

VU décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

VU le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

VU la délibération n° 20-055 du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 autorisant le maire à créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

VU la décision du Maire n° 19-62 portant création d'une régie de recettes « Musée André Lemaître » auprès de la Direction Citoyenneté et Relations Publiques ;

VU la décision du Maire n° 20-38 portant modification n° 1 de la régie de recettes « Musée André Lemaître » ;

VU l'arrêté municipal n° 23-056 portant nomination de régisseurs pour la régie de recettes « Musée André Lemaître » ;

CONSIDERANT qu'il a été créé, le 23 décembre 2019, par décision du Maire, une régie de recettes « Musée André Lemaître » ;

CONSIDERANT que l'encaissement des produits liés aux ventes du Musée André Lemaître, a été transféré sur la régie de recettes du Musée des Automates par décision du Maire n° 24-007 portant modification n° 4 de la régie de recettes du Musée des Automates ;

CONSIDERANT que la continuité de la régie de recettes « Musée André Lemaître » n'est plus nécessaire ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de régulariser la situation en clôturant la régie de recettes « Musée André Lemaître » créée par décision du Maire n° 19-62 le 23 décembre 2019 ;

DECIDE

ARTICLE 1er

Il est décidé de la clôture de la régie de recettes « Musée André Lemaître » créée par décision du Maire n° 19-62 le 23 décembre 2019.

ARTICLE 2

L'encaisse prévue pour la gestion de la régie dont le montant est fixé à 1.200 € est supprimée.

ARTICLE 3

Le fonds de caisse d'un montant de 100 € est supprimé.

ARTICLE 4

La suppression de cette régie prendra effet à compter de la date d'envoi en Préfecture de la présente décision.

ARTICLE 5

Les décisions et arrêtés suivants sont abrogés :

- La décision du Maire n° 19-62 portant création d'une régie de recettes « Musée André Lemaître » auprès de la Direction Citoyenneté et Relations Publiques ;
- La décision du Maire n° 20-38 portant modification n° 1 de la régie de recettes « Musée André Lemaître » ;
- L'arrêté municipal n° 23-056 portant nomination de régisseurs pour la régie de recettes « Musée André Lemaître ».

ARTICLE 6

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

ARTICLE 7

Le Directeur Général des Services et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et aux mandataires suppléants.

17 JAN. 2024

Fait en l'Hôtel de Ville de FALAISE, le

TRANSMIS A LA PREFECTURE &
AFFICHE LE 17 JAN. 2024



Le Maire,
Mr Hervé MAUNOURY

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication ou de sa notification, et / ou d'un recours contentieux par courrier adressé au tribunal administratif de Caen (3 Rue Arthur Le Duc 14000 CAEN) dans le délai de deux mois suivant soit la date de sa publication ou de sa notification, soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux. Le tribunal administratif de Caen peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site www.telerecours.fr